

Courtinars

20, allée des Blés d'Or – 69970 CHAPONNAY
Tél : 04.72.07.76.09

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1- ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES

L'acceptation par le Client du bon de commande présenté par COURTINARS entraîne l'acceptation sans réserve par le Client de l'intégralité des présentes conditions générales de vente. Le Client est informé et accepte que COURTINARS négocie auprès de distributeurs indépendants de la marque du véhicule ou de toutes autres entreprises en France ou à l'étranger l'achat du véhicule désigné dans le bon de commande.

2- PRIX

Le prix du véhicule tel que figurant au bon de commande comprend : le véhicule décrit avec ses équipements de série, les options décrites pour autant qu'elles aient été choisies par le Client, la livraison en nos locaux ou dans les locaux de notre transporteur, la préparation de la voiture et toutes les formalités d'immatriculation. Le coût de la carte grise définitive dépend de la puissance fiscale du véhicule et du lieu de résidence du Client.

3- CARACTERISTIQUES DU VEHICULE

Les véhicules provenant de l'étranger peuvent avoir une appellation différente. Le Client est informé et accepte que le véhicule présenté sur le bon de commande puisse présenter des différences par rapport au modèle vendu sur le marché français du fait de sa provenance de l'étranger. Le Client est avisé et accepte de prendre possession de son véhicule selon l'appellation déterminée par le constructeur dans le pays de provenance. Toutefois le Client aura la possibilité de mentionner sur le bon de commande les caractéristiques techniques auxquelles il subordonne son engagement.

Dans l'hypothèse où les caractéristiques du véhicule neuf ou "0 Km" commandé seraient modifiées par le constructeur et entraîneraient une augmentation du prix, COURTINARS en informera le Client. A défaut de consentement du Client quant à la modification du prix, la commande sera annulée et COURTINARS remboursera au Client l'acompte par lui versé, à l'exclusion de toute indemnité de quelque nature que ce soit. Dans l'hypothèse où les caractéristiques du véhicule neuf ou "0 Km" commandé seraient modifiées par le constructeur sans augmentation du prix, le véhicule livré par COURTINARS constitue un véhicule d'une qualité et d'un prix équivalents conformément aux mentions spécifiées par le Client.

4- COMMANDE

Le modèle de véhicule commandé est défini par sa dénomination de vente. Le Client qui subordonne son engagement à certaines caractéristiques du véhicule, doit le mentionner sur le bon de commande. COURTINARS est libre de ne pas accepter cette commande s'il ne peut garantir la livraison du véhicule avec ces caractéristiques. La livraison du véhicule est garantie dans la limite des disponibilités connues par COURTINARS au moment de la commande

Les commandes ne prennent date, pour la livraison et la garantie de prix, qu'après versement par le Client d'un acompte compris entre 1500[€] et 3000[€].

Le présent bon de commande n'engage les parties qu'à la condition qu'il comporte :

- la signature du Client ainsi que le cachet commercial pour les sociétés sur chaque exemplaire,
- la signature et le cachet commercial de COURTINARS sur chaque exemplaire.

Courtinars

20, allée des Blés d'Or – 69970 CHAPONNAY

Tél : 04.72.07.76.09

5- DATE DE LIVRAISON

Sans préjudice de l'article 3 des présentes conditions générales, au-delà d'un délai de 7 jours de retard par rapport à la date limite de livraison indiquée lors de la commande et pendant soixante jours à partir de la date de livraison prévue, le Client est en droit d'annuler sa commande. L'annulation devra se faire par lettre RAR. Si à réception de la lettre RAR COURTICARS n'est pas en mesure de livrer le Client, la commande sera résiliée et cette résiliation donnera lieu à la restitution de l'acompte versé par le Client. En cas de force majeure, le délai de livraison sera prolongé d'une durée égale à la durée des événements constitutifs de la force majeure.

Si le Client, informé du retard de livraison prévisible, l'accepte et maintient sa commande sans exercer la faculté de résiliation prévue au présent article ainsi qu'à l'article 9 ci-après, il ne peut exiger de COURTICARS SARL aucune indemnité ni dommages et intérêts quel que soit le préjudice subi du fait du retard de livraison.

6- LIVRAISON

La livraison a lieu dans les locaux de COURTICARS ou à MORNANT (69), dans les locaux du transporteur affrété pour le rapatriement du véhicule. Lorsque le véhicule est prêt à être mis à la disposition du Client, COURTICARS en informe le Client. Le Client s'engage à prendre livraison dans les 15 jours qui suivront la date de mise à disposition dans les locaux de COURTICARS. Passé ce délai et huit jours après mise en demeure par lettre recommandée, l'acompte versé restera définitivement acquis à la société COURTICARS à titre d'indemnité et sous réserve de tous ses droits, y compris la poursuite de la réalisation de la vente.

7- REGLEMENT

Le règlement du solde se fera par chèque de banque certifié lors de la remise du véhicule ou par virement bancaire. Dans cette dernière hypothèse, la prise de livraison du véhicule par le Client est subordonnée à la réception des fonds sur le compte bancaire de COURTICARS au plus tard la veille de la livraison du véhicule.

8- GARANTIE CONSTRUCTEUR

Les véhicules neufs et 0 Km livrés par COURTICARS sont fournis avec le carnet de garantie du constructeur. En application de la réglementation européenne (Règlement (CE) n. 1400/2002), la garantie constructeur est assurée par tous les établissements représentant la marque du véhicule, tant en France que dans les autres pays de l'Union européenne. En aucun cas le Client ne pourra prétendre à un recours contre la société COURTICARS en cas de mauvais usage ou de non respect des instructions du constructeur dans l'application de la garantie.

9- RESILIATION

Conformément aux dispositions de l'article L. 114-1 du Code de la Consommation, en cas de dépassement de la date de livraison convenue excédant sept jours, et non dû à un cas de force majeure et non imputable au Client, le Client pourra annuler sa commande dans les délais et conditions prévus à l'article 5 ci-dessus et exiger le remboursement du versement déjà effectué majorés des intérêts calculés au taux légal et qui commenceront à courir à l'expiration d'un délai de trois mois à compter du versement de l'acompte. Cette faculté de résiliation devra être exercée par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de soixante jours ouvrés à compter de la date contractuelle de livraison.

Courtinars

20, allée des Blés d'Or – 69970 CHAPONNAY

Tél : 04.72.07.76.09

10- DROIT DE RETRACTATION

Conformément à la législation en vigueur en matière de vente à distance, l'acheteur ayant la qualité de consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception, le cas échéant, des frais de retour.

Le délai mentionné à l'alinéa précédent court à compter de la réception pour les biens (la prise de possession, physiquement, du véhicule, par l'acheteur lui-même ou par un tiers désigné par lui, autre que le transporteur) ou de l'acceptation de l'offre pour les prestations de services. Lorsque le délai de quatorze (14) jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. COURTICARS accusera réception de la rétractation dans les meilleurs délais par tout moyen à sa convenance.

Lorsque le droit de rétractation est exercé, COURTICARS est tenu de rembourser l'acheteur de la totalité des sommes versées, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 14 jours suivant la date à laquelle ce droit a été exercé. Au-delà, la somme due est, de plein droit, productive d'intérêts au taux légal en vigueur. Ce remboursement s'effectue par un moyen de paiement identique à celui de l'acheteur sauf accord avec ce dernier. Le délai de remboursement peut cependant être prorogé jusqu'à la restitution du véhicule à COURTICARS.

Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de fourniture de services dont l'exécution a commencé, avec l'accord de l'acheteur, avant la fin du délai de rétractation.

Lors de la rétractation, l'acheteur pourra utiliser le formulaire de rétractation mis à sa disposition par le Vendeur, ou une lettre recommandée avec avis de réception ou tout support formel dénonçant la commande sans ambiguïté et, en parallèle, il devra procéder à la restitution du véhicule dans les meilleurs délais.

L'exercice du droit de rétractation implique la restitution du véhicule dans les meilleurs délais et dans les conditions suivantes :

- le kilométrage parcouru depuis la date de livraison n'excède pas 150 kilomètres,
- le véhicule n'a pas été endommagé et/ou accidenté,
- le véhicule est restitué dans son état d'origine au siège social de COURTICARS tel qu'indiqué au premier paragraphe des présentes Conditions Générales de Vente,
- l'ensemble des documents, notamment légaux, accompagnant le véhicule sont restitués. (certificat d'immatriculation, certificat de cession au bénéfice de COURTICARS, carnet de garantie, carte SD).

La restitution du véhicule conditionne le remboursement de l'acheteur par le Vendeur et dans le cas où le véhicule restitué ne remplirait pas les conditions ci-dessus, COURTICARS pourra effectuer une décote en proportion des frais engagés du fait du non-respect des conditions ci-dessus.